



COMMUNIQUÉ

N° : 38

L'IATA déçue par l'entente sur les redevances aéroportuaires aux aéroports de Paris pour 2016-2020

31 juillet 2015 (Genève) – L'Association du transport aérien international (IATA) a critiqué la décision du Gouvernement français d'autoriser l'exploitant des aéroports Paris-Charles-de-Gaulle (CDG) et Paris-Orly (ORY) à continuer d'augmenter chaque année les redevances d'aéroport durant la période de 2016 à 2020.

La décision du Gouvernement français ne tient pas compte de l'avis indépendant de la commission consultative aéroportuaire. La commission a conclu que l'intérêt public serait mieux servi si les revenus des activités commerciales des aéroports de Paris (ADP) étaient utilisés pour réduire annuellement les redevances imposées aux compagnies aériennes durant la période 2016-2020.

« La connectivité est essentielle aux économies modernes, et la France ne fait pas exception. Rendre cette connectivité plus dispendieuse, alors que l'amélioration de la compétitivité est une préoccupation fondamentale, ne tient tout simplement pas debout. Cette décision fera en sorte que les voyageurs aériens à destination et en provenance de la France devront déboursier davantage. Parallèlement, toute entreprise qui dépend le moins des marchés mondiaux sera touchée. Je presse le Gouvernement de revoir sa décision », a déclaré M. Tony Tyler, directeur général et chef de la direction de l'IATA.

L'IATA et d'autres intervenants ont démontré, durant le processus de consultation, qu'une réduction annuelle des redevances aéroportuaires rendrait les grands aéroports pivots de France plus attractifs, ce qui profiterait à toutes les parties impliquées – voyageurs aériens, ADP et usagers des aéroports. La commission consultative aéroportuaire, dont le rôle est de conseiller le Gouvernement français sur la régulation économique des aéroports, partage cette vision.

« Avec un plan de développement sensé et la réintégration des revenus des activités commerciales des aéroports, les redevances imposées aux usagers pourraient être réduites de façon sensible chaque année. L'infrastructure aéroportuaire de la France est un actif national qui devrait être mis au service des larges avantages économiques qu'il catalyse. Il est profondément décevant que le Gouvernement choisisse d'ignorer cette occasion rêvée d'adopter une solution gagnante, pour choisir plutôt une mesure qui

rendra les voyages aériens plus dispendieux pour les gens d'affaires et les touristes français », a ajouté M. Tyler.

– IATA –

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :
Communications corporatives
Tél. : +41 22 770 2967
Courriel : corpcomms@iata.org

Notes aux rédacteurs

- L'IATA (Association du transport aérien international) représente quelque 260 compagnies aériennes qui assurent 83 % du trafic aérien mondial.
- Vous pouvez visiter notre page Twitter – <http://twitter.com/iata2press> – spécialement conçue pour les médias.